

TABLE DE CONCERTATION

DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET)

PLUSIEURS RENCONTRES DE LA TABLE SE SONT TENUES AU COURS DES DERNIERS MOIS, EN LIEN AVEC LA CRISE DE LA COVID-19. LES ENJEUX N'ONT CESSÉ D'ÉVOLUER. AUJOURD'HUI, VOICI LES GRANDES PRÉOCCUPATIONS QU'ELLE PORTE À VOTRE ATTENTION.

MESURES COVID-19



L'EMPLOYEUR DOIT ÊTRE LE GARDIEN

de la distanciation sociale de 2 mètres.



LES CONDITIONS DE LOGEMENT

doivent être conformes aux exigences de la Santé publique.



UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DOIT ÊTRE PORTÉE AUX ESPACES COMMUNS (EX. : SALLE DE DÎNER)

en respectant les consignes sanitaires, en mettant à la disposition tout le matériel nécessaire au nettoyage et à la désinfection et en modifiant certaines pratiques d'organisation du travail (ex. : étalement des heures de dîner afin de diminuer le nombre de travailleurs dans le même espace en même temps).



L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS doit être vérifié tous les jours.



TOUT TRAVAILLEUR DÉMONTRANT DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19

doit être isolé de son milieu de travail et de son logement.

POUR VOUS AIDER : [TROUSSE COVID-19 SUR LE SITE DE LA CNESST](#)

NORMES DU TRAVAIL

La CNESST est subrogée aux droits d'un plaignant TET pour instituer un recours en cas de non-respect des dispositions de la loi, en l'absence de plainte.



CHACUN DES TRAVAILLEURS DOIT BÉNÉFICIER de 32 heures de repos hebdomadaire

« Un salarié a droit à un repos hebdomadaire d'une durée minimale de 32 heures consécutives. Dans le cas d'un travailleur agricole, ce jour de repos peut être reporté à la semaine suivante si le salarié y consent. » réf. CNESST.



UN TRAVAILLEUR A LE DROIT DE REFUSER DE TRAVAILLER AU-DELÀ DE 12 OU 14 HEURES DE TRAVAIL PAR JOUR

La fatigue augmente notamment les risques d'accidents de travail



LES DÉDUCTIONS SUR LA PAIE DOIVENT ÊTRE AUTORISÉES PAR ÉCRIT PAR LE TRAVAILLEUR,

sauf pour les montants qui sont autorisés, notamment ceux liés aux frais d'hébergement et de repas.

DROITS ET LIBERTÉS DES TRAVAILLEURS



LES TRAVAILLEURS ONT LE DROIT DE CIRCULER à l'extérieur de la ferme.



L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS SOCIALES ET SPORTIVES À LA FERME (dans le respect des mesures sanitaires en vigueur) devrait être planifiée et/ou encouragée, afin que les travailleurs se sentent moins isolés dans le contexte actuel de pandémie.



ATTENTION AU COUP DE CHALEUR!

LES TRAVAILLEURS SONT EXPOSÉS PLUSIEURS HEURES AU SOLEIL, DANS LES CHAMPS. Beaucoup d'eau doit être disponible et des pauses à l'ombre doivent être prises régulièrement.

Vos ressources de premier plan :

Les conseillers des Centres d'emploi agricole (CEA) de votre région! www.emploiagricole.com



**POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR**
Centre d'emploi agricole

RAPPEL DU MANDAT DE LA TABLE

Le mandat des participants à la Table consiste, sur base consensuelle, à repérer des enjeux, des risques potentiels, des problématiques, à poser des questions, à réfléchir et proposer des éléments de solution, à discuter des possibilités et à donner des avis concertés sur ce qui semble être la meilleure position pour les participants, et ce, concernant l'ensemble des sujets pouvant avoir un effet significatif sur la Table, dans l'intérêt des TET, des employeurs et du grand public.

LES MEMBRES DE LA TABLE

AGRICarières, l'Union des producteurs agricoles (UPA), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), Emploi et Développement social Canada (EDSC), FERME, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), deux représentants d'employeurs agricoles embauchant des TET, le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles (RATTMAQ), le réseau des Centres d'emploi agricole (CEA), Service Canada, les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).